



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 80/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 29 Présents : 21 Vorants : 26 Procurations : 05
Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le : 22 NOV. 2017
Affiché le : 17 NOV. 2017

L'An deux mille dix-sept, le quatorze novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 07 Novembre 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, LASSALLE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, RIGAUD, JOUET, GARBIN.

PROCURATIONS

M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
Mme LLOUBERES	à	Mme LIAN
Mme LE GUIRIEC	à	Mme MAUREL
M. MARTIN	à	Mme GARBIN
Mme SEIB-TAUPIN.	à	Mme JOUET

EXCUSÉS : Mme FERTE S., MM. FERTE J., DELON.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL - Créations de postes suite à avancements de grades

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 24 janvier dernier, ils ont fixé le taux d'avancement de grade à 100 %.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la validation des avancements de grade de la CAP du 09 octobre 2017 du CDG 31, il convient de créer les postes suivants :

POSTE	HORAIRE
1 Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	TC
1 Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	TC
1 ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	30.23/35 ^{ème}

Vu l'avis favorable du Comité Technique lors de sa séance du 14 Novembre 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De créer les postes tels que décrits ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

1000
1112
1314

Aussonne, le 15 Novembre 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

